

	MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC LA WRITERS GUILD OF CANADA (WGC)
AU :	Comité des ressources humaines et de la gouvernance Conseil d'administration
RÉUNION :	Les 22 et 23 novembre 2016
DE :	Monique Marcotte, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation du Conseil d'administration pour : <ul style="list-style-type: none">••
PROCHAINES ÉTAPES :	Début de la négociation
DATE :	Le 26 octobre 2016

1. CONTEXTE

- La Writers Guild of Canada (WGC) est accréditée en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, comme d'autres « syndicats d'artistes » de CBC/Radio-Canada tels que l'ACTRA ou la SARTEC. La WGC représente des scénaristes indépendants d'œuvres littéraires ou dramatiques, qui écrivent pour la télévision et la radio respectivement. Les ententes conclues sont des accords-cadres assujettis à la législation en matière de droit d'auteur, et les taux sont des cachets minimaux.
- Les ententes ont expiré le 31 août 2016.
-

2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

Demandes de CBC :

—

—

3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

AVANTAGES

-
-

RISQUES

-

4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

Aucune.

5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Convention avec la WGC conclue dans les limites du mandat approuvé par le Conseil d'administration,
-

6. RÉOLUTION

Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil d'administration d'approuver sans modification le mandat de négociation avec la Writers Guild of Canada (WGC).